



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°42/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 décembre 2024

Date de la convocation : 17 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI.

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Réfection du pont de l'Agnone. Attribution du marché.

Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du dispositif France Relance, piloté par le CEREMA, pour accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures, une visite de contrôle des ponts (d'ouverture supérieure à 2 m) et des murs de soutènement (de hauteur hors parapet supérieure à 2 m) portant une voie communale et faisant partie du domaine public routier communal (permettant la circulation des véhicules, cycles ou piétons) a été réalisée sur le territoire communal.

Il ressort du rapport établi par cet organisme que le pont de l'Agnone, présente un risque d'effondrement.

« Elément de structure concerné :

Poutre aval du tablier

Descriptif du défaut constaté :

Dégradation généralisée du béton d'enrobage de la poutre aval avec forte perte de matière, corrosion des armatures avec perte de section, rupture d'armatures longitudinales et de la plupart des cadres.

Accusé certifié et **Objet: Réfection du pont de l'Agnone. Attribution du marché.**

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conséquence sur la sécurité des usagers :

Risque de rupture de la poutre aval donc risque de ruine de la structure.

Mesures de sécurité immédiates proposées :

Fermeture physique à tout accès avec mise en place de GBA »

Le maire rappelle aux conseillers que le montant des travaux estimés s'élève à 123 272 euros HT, auquel s'ajoute le levé topo (1050 euros HT), les études préalables (15 600 euros HT), l'assistance à maîtrise d'ouvrage (8000 euros HT) et la location du pont (113 360 euros HT), soit un montant total de 261 282 euros HT (299 611,20 euros TTC).

Le dossier de consultation a été mis en ligne, le 21 octobre 2024, sur la plate-forme <https://achatspublicscorse.com> avec référence TOLLAMAPA 2024-10-01 avec objet « travaux de reconstruction du pont d'Agnone lac de TOLLA, commune de TOLLA, et l'avis au public est paru dans le journal « Arritti », le 24 octobre 2024, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

La date de remise des offres a été fixée au lundi 25 novembre 2024 à 12 heures.

Les critères de sélection des offres et de leur pondération sont : Valeur technique : 60%,
Prix : 40%.

Ce MAPA est constitué d'un lot unique.

Récapitulatif :

Nombre de retrait du DCE anonyme : 19

Nombre de retrait du DCE identifié : 17

Nombre de remise électronique des plis : 4

Montant des offres :

GRPT POMPEANI/ARCHE BTP : 113 149,45 euros HT

PADOVANI BTP : 99 613 euros HT

CORSE TRAVAUX : 92 558 euros HT

TRONCI CONSTRUCTION : 98 873 euros HT

Analyse des offres réalisée par le cabinet VRD Ingénierie 2A (annexée à la présente délibération).

Toutes les candidatures sont conformes et recevables.

Analyse de la valeur technique :

GRPT POMPEANI/ARCHE BTP : 10/10

PADOVANI BTP : 9/10

CORSE TRAVAUX : 10/10

TRONCI CONSTRUCTION : 9/10

Accusé certifié électronique
Objet: Réfection du pont de l'Agnone. Attribution du marché.

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CONCLUSION DE L'ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

Entreprises			
	Note totale	Note pondérée (coeff 0,4)	Classement
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	10	4	1
PADOVANI	9	3,6	2
CORSE TRAVAUX	10	4	1
TRONCI TRAVAUX	9	3,6	2

ANALYSE DU CRITERE PRIX

Entreprises			
	Montant € HT	Note maximale (sur 10) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre	Note pondérée (coeff 0,6)
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	113 149,45	8,18	4,91
PADOVANI	99 613,00	9,29	5,57
CORSE TRAVAUX	92 558,00	10	6
TRONCI TRAVAUX	98 873,00	9,36	5,62

CONCLUSION DE L'ANALYSE DES OFFRES

ENTREPRISES				Classement
	Note pondérée prix	Note pondérée valeur technique	Note totale	
CORSE TRAVAUX	6	4	10	1
TRONCI TRAVAUX	5,62	3,6	9,22	2
PADOVANI	5,57	3,6	9,17	3
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	4,91	4	8,56	4

CONCLUSION

En conclusion, le cabinet VRD Ingénierie 2A propose d'attribuer le marché à l'entreprise **CORSE TRAVAUX pour un montant de 92 558 € HT.**

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'entreprise **CORSE TRAVAUX pour un montant de 92 558 euros HT (101 813,80 euros TTC).**

Les conseillers municipaux donnent au Maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]
D. VINCENTI



Objet : Rapport d'analyse des candidatures et des offres – Travaux de reconstruction du pont de l'Agnone, lac de Tolla commune de Tolla.

I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter à Monsieur le Maire de Tolla l'analyse des candidatures et des offres relative aux travaux de reconstruction du pont de l'Agnone, lac de Tolla, sur la commune de Tolla.

II. OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les travaux, objet du présent marché, concernent des travaux de reconstruction du pont situé au niveau du lac de Tolla sur un chemin communal.

III. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

La procédure de passation utilisée est celle des marchés à procédure adaptée ouverte (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le délai d'exécution est de 3 mois.

Le marché est à prix unitaires et forfaitaires.

Les prix sont fermes.

Les variantes sont autorisées sur les techniques de démolition et de construction du tablier.

IV. COUT DES PRESTATIONS

L'estimation des travaux est la suivante : 123 272 € HT

V. FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le marché sera financé sur les crédits inscrits au budget de la commune en investissement.



La date limite de réception des offres était fixée au 25 novembre 2024 à 12 h.

Les plis ont été ouverts le 26 novembre 2024 à 12h en commission à la mairie de Tolla.

L'estimation des travaux est la suivante : 123 272 € HT

Les offres sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Toutes les entreprises ont répondu à la solution de base. Aucune variante n'a été proposée.

Ordre d'arrivée des plis	Candidats	Offre € HT Solution de base	Ecart par rapport à l'estimation des travaux
1	GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	113 149,45	-8 %
2	PADOVANI	99 613,00	-19 %
3	CORSE TRAVAUX	92 558,00	-25 %
4	TRONCI TRAVAUX	98 873,00	-20 %

VII. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

VII. A EXAMEN DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières :

1. Capacités professionnelles :

Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des travaux objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les qualifications minimums exigées pour ce chantier sont :

FNTP ouvrage d'art et de génie civil industriel (béton et acier béton) ou équivalent

1131 : ouvrage de technicité courante

2. Capacités techniques :

Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les moyens humains et matériels pour mener à bien le marché. Le candidat fournira tous les documents permettant d'assurer au maître d'ouvrage qu'il dispose bien du personnel et du matériel nécessaire à la réalisation des travaux à la date du démarrage du chantier. Le candidat fournira

également la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Exigence minimum en termes de travaux : Au moins 3 chantiers similaires exécutés au cours des trois dernières années.

3. Capacités financières :

Il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché.

Niveau minimum de capacité exigé : Moyenne des Chiffres d'Affaires hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale au double de l'offre présentée dans l'acte d'engagement.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Candidature Grpt POMPEANI/ARCHE BTP :

POMPEANI

Cette entreprise dispose des capacités professionnelles (carte professionnelle 2024 jointe), techniques (références en travaux similaires) et financières (CA 2021 : 1,4 M€, 2022 : 1,7 M€, 2023 : 2,3 M€) pour réaliser ces travaux.

ARCHE

Cette entreprise récemment créée présente un CA de 1,1 M€ en 2023.

Cette entreprise présente uniquement des références en bâtiment mais aucune référence en ouvrage d'art.

Candidature PADOVANI:

Cette entreprise dispose des capacités professionnelles, techniques (références en travaux similaires) et financières (CA 2019 : 1 M€, 2020 : 1,3 M€, 2021 : 1,3 M€) pour réaliser ces travaux.

Candidature CORSE TRAVAUX :

Cette entreprise dispose des capacités professionnelles, techniques (références en travaux similaires) et financières (CA 2021 : 17 M€, 2022 : 17 M€, 2023 : 16 M€) pour réaliser ces travaux.

Candidature TRONCI TRAVAUX :

Cette entreprise dispose des capacités professionnelles, techniques (références en travaux similaires) et financières (CA 2021 : 1 M€, 2022 : 0,9 M€, 2023 : 0,8 M€) pour réaliser ces travaux.

Par conséquent toutes les candidatures sont conformes et recevables.

VII. B EXAMEN DES OFFRES

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

1. Prix (pondération : 60)
2. Valeur technique (pondération : 40) de l'offre sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 8.2 du RC et dont le détail figure ci-dessous :

Pour le critère QTO: qualité technique de l'offre

Le critère qualité technique de l'offre sera analysé au vu du mémoire QTO devant être produit par le candidat, dont le détail est décrit dans le présent règlement de consultation.

La note comparative relative au critère « qualité technique de l'offre » est fixée par la formule suivante (rapport entre la note intrinsèque du candidat et la meilleure note intrinsèque de l'ensemble des candidats ramené sur 10 points) :

Note comparative QTO = $10 \times \text{Note intrinsèque QTO candidat} / \text{MAX ensemble candidats (Note intrinsèque QTO)}$ où la note intrinsèque du candidat « Note intrinsèque QTO » est fixée sur un total de 10 points, selon le barème figurant ci-dessous :

a) PLANNING : 2 Points

Il est attendu un planning type « Gant ».

Il est attendu dans le planning :

- Les contraintes extérieures et diverses (si elles sont présentées dans le DCE, ou à l'initiative de l'entreprise) ayant une incidence sur le planning.
- Les tâches et postes de réalisation, plus ou moins détaillés suivant le niveau de complexité du chantier.
- Un niveau de précision hebdomadaire

Pour le planning il sera jugé :

- La pertinence et la cohérence de l'enchaînement des tâches :
 - à la fois l'enchaînement des tâches permettant de réaliser une nature de prestation,
 - et l'enchaînement des différentes natures de prestation,

Il est à noter que les entreprises doivent clairement faire apparaître les postes de travail conformément au détail estimatif

Le planning devra clairement faire apparaître une intervention pour un début des travaux en fin d'année 2024 ou en tout début d'année 2025.

b) Moyens en matériel et personnels mis en œuvre sur le chantier : 2 points

Il sera jugé :

- La pertinence des moyens matériels et humains effectivement mis à disposition pour ce chantier.
- La cohérence des moyens humains et matériels avec la méthodologie proposée.

c) Méthodologie proposée pour la démolition et le découpage du tablier existant : 2 points

Une note sera jointe proposant une méthodologie appropriée et pertinente.

d) Méthodologie proposée pour la réalisation du tablier : 2 points

Une note sera jointe proposant une méthodologie appropriée et pertinente.

e) Dispositifs mis en œuvre pour assurer la sécurité : 2 points

Une note spécifique sur la sécurité devra être jointe.



ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE :

	GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	PADOVANI	CORSE TRAVAUX	TRONCI TRAVAUX
Planning 2 points	Le planning est joint et détaillé. Il reprend toutes les prestations figurant au détail estimatif. Il détaille les phases de chantier, les phases administratives et les phases techniques 2/2	Le planning est joint mais relativement sommaire, toutes les prestations figurant au détail estimatif. Le planning détaille les phases de préparation de chantier, les phases administratives et les phases techniques. 1/2	Le planning est joint et détaillé. Il reprend toutes les prestations figurant au détail estimatif. Le planning détaille les phases de préparation de chantier, les phases administratives et les phases techniques. 2/2	Le planning est joint mais relativement sommaire, toutes les prestations figurant au détail estimatif. Leau DE ne sont pas reprises 1/2
Moyens en matériel et personnel mis en oeuvre sur le chantier 2 points	Les moyens en matériels et personnels sont satisfaisants et adaptés au chantier. 2/2	Les moyens en matériels et personnels sont satisfaisants et adaptés au chantier. 1/2	Les moyens en matériels et personnels sont satisfaisants et adaptés au chantier. 2/2	Les moyens en matériels et personnels sont satisfaisants et adaptés au chantier. 1/2
Mémoire technique	La méthodologie est décrite de manière très détaillée. La démolition du pont est basée sur 3 grands axes de travaux qui sont : - Les terrassements préalables - L'étalement et le sciage de l'ouvrage - Le levage à la grue mobile puis - Les terrassements et démolitions préalables 2/2	La méthodologie est très bien décrite : Le sciage de chaussée et trottoir à l'aide d'une scie à sol Le décroûtage des enrobés, la démolition des trottoirs avec l'évacuation des déblais vers décharge, la dépose des garde-corps existants, la dépose des éléments de renforcement, l'étalement et le renforcement sous le pont..... 2/2	La méthodologie est très bien décrite : Dépose garde-corps et parapets Sécurisation du tablier avant découpe 2 coupes transversales 1 longitudinale Dépose du tablier Découpe des piédroits Démolition BRH... 2/2	La méthodologie est très bien décrite. Le sciage du tablier se réalise mécaniquement à l'aide d'une scie soulevée ainsi que les carottages pour la prise des élingues pour garantir le relevage en toute sécurité. Le palier sera scié en deux fois pour faciliter le transport en décharge. Levage du palier avec une grue Mobile. Les deux pieds du pont existant seront sciés à l'aide d'une scie murale pour éviter les vibrations des pierres. 2/2



<p>Méthodologie proposée pour la réalisation du tablier 2 points</p>	<p>La méthodologie est décrite de manière très détaillée. La réalisation du tablier se fera suivant les phases : -La préfabrication de l'ouvrage -La pose de l'ouvrage - Les travaux de finition divers</p>	<p>L'entreprise propose 2 méthodologies : 1^{ère} méthode Mise en place de coffrage avec étaieement et coulage d'une dalle en béton armé d'épaisseur 35cm formant traverse, appuyée sur les deux pieds droits conservés. Les pieds droits verticaux existant sont conservés et arasés auparavant pour soutenir le nouveau tablier. 2^{ème} méthode Le nouvel ouvrage sera constitué de prédalles de dimension 2m x7m clavées au coulage de la partie supérieure du tablier. Ceci afin d'éviter tout étaieement dans le lit du ruisseau. Le mode de construction de coffrage au sol avec membrane de protection permettra d'éviter toutes interactions avec l'environnement du ruisseau et facilitera la mise en œuvre. Puis pose par grutage Après séchage des bétons construction de 23 ml de corniche à l'aide de coffrage avec ferraillage et béton c30/37.</p>	<p>La méthodologie du chantier est correctement décrite. Toutes les étapes de la réalisation du tablier sont décrites. Ferraillage et coffrage de la dalle de compression • Ferraillage et coffrage des 2 dalles de transitions • Bétonnage de la dalle de compression et des 2 dalles de transitions Ferraillage et coffrage des guides roues • Mise en place des réservations pour les H2 • Bétonnage des guides roues • Pose des Glissière H2 Réalisation de l'étanchéité • Protection du complexe face au UV • Sablage provisoire • Peinture d'étanchéité • Pose des bordures Réalisation des enrobés sur OA et raccordement.</p>	<p>La méthodologie du chantier est correctement décrite. Toutes les phases du chantier sont décrites. La création d'une plateforme pour l'installation, Coffrage ferraillage et coulage des deux tabliers sur place et le parapet ensemble, puis pose des tabliers avec une grue mobile. L'étanchéité et la pose des garde-corps sont également détaillés.</p>	<p>2/2</p>	<p>2/2</p>	<p>2/2</p>
<p>Dispositif pour assurer la sécurité 2 points</p>	<p>La signalisation de chantier est décrite de manière très précise ainsi que les installations de chantier. Une note sur la gestion des déchets est également fournie.</p>	<p>2/2</p>	<p>Le dispositif pour assurer la sécurité est correctement décrit ainsi que les installations de chantier. La signalisation de chantier est également bien détaillée.</p>	<p>La méthodologie est correctement bien décrite ainsi que toutes les phases de l'intervention. La signalisation de chantier est également bien détaillée.</p>	<p>2/2</p>	<p>2/2</p>	<p>2/2</p>
<p>TOTAL sur 10 (hors pondération)</p>	<p>10/10</p>	<p>2/2</p>	<p>10/10</p>	<p>9/10</p>	<p>9/10</p>	<p>10/10</p>	<p>9/10</p>
<p>Note maximale (sur 10) x valeur de l'offre / valeur meilleure offre</p>	<p>10/10</p>	<p>9/10</p>	<p>10/10</p>	<p>9/10</p>	<p>9/10</p>	<p>9/10</p>	<p>9/10</p>

CONCLUSION DE L'ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE

Pour l'autorité compétente par délégation



Entreprises			
	Note totale	Note pondérée (coeff 0,4)	Classement
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	10	4	1
PADOVANI	9	3,6	2
CORSE TRAVAUX	10	4	1
TRONCI TRAVAUX	9	3,6	2

ANALYSE DU CRITERE PRIX

Entreprises			
	Montant € HT	Note maximale (sur 10) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre	Note pondérée (coeff 0,6)
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	113 149,45	8,18	4,91
PADOVANI	99 613,00	9,29	5,57
CORSE TRAVAUX	92 558,00	10	6
TRONCI TRAVAUX	98 873,00	9,36	5,62

CONCLUSION DE L'ANALYSE DES OFFRES

ENTREPRISES				Classement
	Note pondérée prix	Note pondérée valeur technique	Note totale	
CORSE TRAVAUX	6	4	10	1
TRONCI TRAVAUX	5,62	3,6	9,22	2
PADOVANI	5,57	3,6	9,17	3
GRPT POMPEANI/ARCHE BTP	4,91	4	8,91	4

VIII - CONCLUSION

En conclusion, il est proposé à Monsieur le Maire de Tolla d'attribuer le marché à l'entreprise **CORSE TRAVAUX** pour un montant de **92 558 € HT**.

Présenté par Le Maître d'œuvre Tolla, le 	Approuvé par Le Maire de Tolla, Tolla, le <i>23/12/2024</i>  Dominique Vincenti 
---	--